



DATE D’AFFICHAGE DU COMPTE RENDU : 30 novembre 2020

Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du DE ST HILAIRE DES LANDES

Le jeudi 26 novembre 2020 à 20 h

L’an deux mille vingt, le jeudi vingt-six novembre à vingt heures s’est réuni à la Mairie le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur **HAMARD** Claude, Le Maire.

Etaient Présents : **ALEXANDRE** David, **BRICARD** Mickael, **BOURDIN** Laurent, **GONNET** Albert, **HAMARD** Gwénaëlle, **LETARD** Christian, **MEIGNEN** Alexandra, **PIROT** Mickael, **PLEUTIN** Nathalie, **REBILLON** Christophe, **RIGAULT** Magali.

Absentes excusées : **HERVE** Aude, **LEBOEUF** Roselyne

Mr BRICARD Mickaël est élu secrétaire de séance.

Ordre du Jour

- Vente d’une parcelle communale ZH 178 – La Ruée
- Création d’une régie d’avance pour le dispositif « opération argent de poche »
- Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service de l’eau potable
- Convention de classement avec les archives départementales
- Modification des statuts avec le SDE 35
- Convention d’assistance technique en assainissement collectif avec le Conseil Départemental
- Reprise du commerce – Location Gérance – Avis pour un appel à candidature
- Affaires diverses

Point rajouté

- *Dispositif Argent de poche*
- *Appel à projets 2017 – Travaux extension et agrandissement du commerce Réhabilitation du commerce et aménagement extérieur.*

1- Vente d’une parcelle communale au lieu-dit 1, La Ruée – Parcelle ZH 178

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu’une parcelle communale cadastrée ZH 178 d’une superficie de 71 m² située au 1, La Ruée se trouve enclavée entre plusieurs parcelles appartenant à Mr et Mme LORANT Jean.

Mr Le Maire propose afin de régulariser cette situation de vendre la parcelle communale à l’euro symbolique à la personne acquéreur de la propriété de Mr et Mme LORANT Jean. Il s’agit de Mme ALBINO Laurence, domiciliée au 34, Le Grand Teil 35140 Saint Hilaire des Landes.



Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Accepte de vendre à l'euro symbolique la parcelle communale cadastrée ZH 178 d'une superficie de 71 m² au lieu-dit 1, rue la Ruée à Mme ALBINO Laurence, domiciliée au 34, Le Grand Teil 35140 Saint Hilaire des Landes
- Autorise Mr Le Maire a signé les actes inhérents à la vente à l'office notarial de Maitre JEGOU, notaire à MAEN ROCH, rue de la croix étêtée

2- Dispositif Argent de poche

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal suite à plusieurs demandes de mettre en place le dispositif « argent de poche » sur la commune à compter des vacances de printemps 2021.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Décide de mettre en place le dispositif argent de poche sur la commune pour les jeunes âgés de 16 à 17 ans révolus pour la réalisation de chantier au sein des services communaux pendant les vacances de printemps, d'été et de la toussaint. Un jeune travaillera à hauteur de 3h par jour de chantier pour une rémunération de 15 euros en espèces.

3- Création d'une régie d'avance pour le dispositif Argent de poche

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 05 mars abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux.

Considérant la nécessité de procéder au paiement du dispositif argent de poche,

Monsieur le Maire invite le Conseil à se prononcer sur cette création de régie d'avance.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'instituer une régie d'avance pour le paiement des dépenses liées au dispositif argent de poche
- Cette régie sera installée dans les locaux de la mairie 1, square de la Mairie 35140 Saint Hilaire des Landes
- Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 700 €
- Le régisseur versera auprès du trésor public d'Antrain, la totalité des pièces justificatives de dépenses après chaque période de vacances scolaires.

Autorise Mr Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette création de régie d'avance

4- Présentation et validation du Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable (RPQS)

Monsieur Le Maire donne lecture du rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'eau potable effectué par le Syndicat des eaux du Coglais pour l'année 2019.

Le rapport a été validé par comité syndical du syndicat le 13 octobre 2020 et est ainsi présenté au Conseil Municipal par Mr GONNET Albert conseiller municipal délégué

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr Le Maire et de Mr GONNET et en avoir délibéré :

Vu l'article L.2224 -5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du Service d'eau potable du Syndicat des Eaux du Coglais pour l'année 2019.

5- Convention relative au classement des archives communales

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir un classement régulier des archives communales.

En effet, il y a quelques années la commune a entrepris en partenariat avec les Archives Départementale d'Ille et Vilaine, le classement général des archives. Le suivi de la production documentaires est depuis régulièrement mise en place pour assurer une fiabilité certaine aux instruments de recherche et procéder aux éliminations règlementaires

Afin de poursuivre cette opération de classement régulier, il est nécessaire de signer une nouvelle convention relative au classement des archives.

Ce classement sera confié à un archiviste itinérant du département mis à la disposition de la commune par convention. La durée du classement est estimée à 2 3- jours en fonction des documents à classer.

Le coût journalier de l'intervention est fixé à 178 € auquel il faudra rajouter les frais de transport et le remboursement des fournitures.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

- Emet un avis favorable pour le classement des archives communales
- Autorise le Maire à signer la convention.

6- SDE35 - Modification de statuts

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du 14/10/2020, le comité syndical a validé une modification des statuts du Syndicat Départementale d'Energie 35.

Il donne lecture du projet de statuts du Syndicat.

Cette modification adjoint les infrastructures d'avitaillement en gaz et en hydrogène aux infrastructures de charge pour véhicule électriques (article 3.3.5 des statuts) conformément à la modification législative de l'article L.224-37 du CGCT. Elle ajoute un nouvel « article 9 » pour permette l'intégration de nouveaux transferts de compétence optionnelle sans avoir recours à la validation de tous les membres (Infrastructures de recharge et d'avitaillement (électricité, Gaz, Hydrogène), Gaz, Eclairage, Réseau de chaleur)

Le Conseil Municipal ; après avoir délibéré et à l'unanimité :

- Valide la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie 35

7- Adhésion à l'assistance technique départemental pour le suivi et l'exploitation du système d'assainissement collectif

La commune possède un réseau de collecte d'eaux usées et une station d'épuration fonctionnant par la technique de lagunages.

Dans le cadre de la réglementation en vigueur, le département propose aux collectivités éligibles pour la période 2021-2024, une convention d'une durée de quatre années reconduisant les modalités actuelles.

Sans se substituer aux prérogatives de l'exploitant, le département met à disposition contre la rémunération forfaitaire (avec maintien du tarif de 0.41 € par habitant DGF), un technicien spécialisé, sur la base de 3 jours par an apportant un conseil indépendant sur la conduite du système d'assainissement communal. L'objectif de la mission est de tirer le meilleur parti des ouvrages en place par des visites régulières.

Au regard des articles L.3232-1-1 et R3232-1 à R 3232-1-4 du code général des collectivités territoriales la commune éligible bénéficiera de l'assistance technique départementale, dérogoire au code des marches publiques.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Mr le Maire à signer la convention s'y rapportant avec le Département et à régler le cout de cette assistance technique sur le budget assainissement

8- Travaux de réhabilitation et d'agrandissement du commerce – Appel à projet 2017 Etat Région

Vu la délibération n° 2017-05-066 autorisant la commune de St Hilaire des Landes à candidater à l'appel à projet 2017 - Dynamique des bourgs ruraux en Bretagne du Conseil Régional.

Vu l'appel à projet déposé en préfecture en juin 2017

Vu le courrier en date du 17/10/2017 signé par la Région Bretagne, la Préfecture, l'Etablissement Public Foncier et Caisse des dépôts de consignations accordant à la commune une dotation de 100 000 €

Vu la signature du protocole en date 28 mai 2020 portant sur le plan d'action du bourg de Saint Hilaire des Landes – Cycle opération au titre de l'appel à candidatures « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne »

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il avait été présenté dans l'appel à projet 3 fiches actions. :

- 1 – acquisition foncière – Terrain ilot rue des estuaires
- 2- Travaux d'aménagement des arrières de l'ilot rue des estuaires
- 3- Agrandissement de l'épicerie et création d'un parking

Les projets des fiches actions 1 et 2 sont achevés et la commune a bénéficié de 60 000 € de subvention au titre de l'appel à projet. A ce jour, il reste encore 40 000 € à solliciter sur les 100 000 € attribués.

L'avant-projet définitif concernant les travaux de réhabilitation, et d'agrandissement du commerce et ses aménagements extérieurs étant validés. Mr Le Maire propose donc au Conseil Municipal de solliciter les services de l'Etat sur l'octroi des 40 000 € au titre de l'Appel à Projet 2017.

Il présente le plan de financement ci-dessous.

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant HT	Financements	Montant	%
Maitrise d'Œuvre	40 510.95 €	Appel à projet Région	40 000.00 €	9.86 %
Frais Annexes	6 477.60 €	Appel à projet du Département	35 000.00 €	8.63 %
Travaux commerce	358 504.00 €	Contrat de partenariat	56 000.00 €	13.81 %
		DETR	40 000.00 E	9.86 %
		Fonds Propres	234 492.60 €	57.86 %
TOTAL	405 492.60 €	TOTAL	405 492.60 €	

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Approuve le plan de financement présenté par Monsieur le Maire
- Sollicite les services de l'Etat au vu de l'obtention de la somme 40 000 € au titre de l'Appel à projet 2017

Affaires diverses

- Location Gérance du commerce : Avis défavorable quant à un appel à candidature d'un potentiel candidat (9 pour et 4 contre) dans la mesure où un dossier est déjà déposé en mairie.

Délégations consenties au Maire

- 26/10/2020 Devis validé pour un montant de 998.40 € TTC Ets Galle réparation toiture du service technique
- 09/11/2020 Devis validé pour un montant de 2 222.40 € TTC Bouygues Energie Services éclairage de l'arrière de la Mairie

La séance est levée à 21h45

Le secrétaire de séance

Mickaël BRICARD

Le Maire

C.HAMARD